

Cabinet du préfet

Direction des sécurités

Bureau de l'ordre public

Affaire suivie par :
Alain BACQUET

Tél : 03 20 30 51 40
alain.bacquet@nord.gouv.fr

RANDONNEE CYCLOTOURISTE / VTT

Au départ de : **LA CHAPELLE D'ARMENTIERES (59)**

Le Dimanche 08 octobre 2023

RECEPISSE DE DECLARATION

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la route,

Vu le décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007 relatif aux dispositions réglementaires du code du sport,

Vu le décret n° 2017-1279 du 09 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;

Vu la demande en date du 23 août 2023 présentée par Monsieur Michel JULLE, Président de l'association Cycl'O Chapellois ;

Vu le règlement type de cyclotourisme sur voie publique, édictée par la Fédération Française de Cyclotourisme ;

Vu le programme et le règlement de la manifestation ;

DELIVRE RECEPISSE

à **Monsieur Michel JULLE**, Président de l'association Cycl'O Chapellois, 44 rue Claude Debussy – 59930 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES, de sa déclaration faisant connaître son intention d'organiser, le **Dimanche 08 octobre 2023 de 07 h 30 à 13 h 30**, une randonnée cyclotouriste / VTT dénommée « **Randonnée de l'Automne du COC** », ouverte à tous qui traversera le département du Nord selon l'itinéraire joint en annexe.

Cette manifestation ne devra, en aucun cas, donner lieu à un classement faisant intervenir directement ou indirectement comme éléments d'appréciation, soit l'endurance, soit l'habileté ou la vitesse.

Les participants doivent se conformer strictement aux dispositions du code de la route et des arrêtés municipaux réglementant la circulation, dans les villes traversées et obéir aux injonctions que les forces de l'ordre pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publiques.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Une police d'assurance « responsabilité civile » couvrant la manifestation doit être souscrite.

L'organisateur devra avoir obtenu l'accord de la mairie du lieu de départ en cas de rassemblement de plus de 100 participants et informé l'ensemble des autres communes traversées.

Le fait d'obtenir ce récépissé ne vous exonère pas de solliciter une autorisation de passage pour tout espace public ou privé traversé et de respecter leurs prescriptions éventuelles.

NB : La réglementation fédérale préconise de rouler par groupe de 20 maximum pour des raisons de sécurité et de partage de la route

Lille, le 06 SEP. 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de Cabinet



Christophe BORGUS

Copie pour information à :

- Monsieur le Maire de La Chapelle d'Armentières,
- Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale du Nord,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord.

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/compan